



# Service de Médiation Scolaire

## Contact:

Pour toutes demandes,  
l'adresse courriel :  
[mediationscolaire@cfwb.be](mailto:mediationscolaire@cfwb.be).

ET

Un numéro de téléphone d'un  
médiateur de la zone Namur:  
Chantal Brosteau: 0473948368  
Sophie Halila: 0476860402

Coordination:  
[juliette.vilet@cfwb.be](mailto:juliette.vilet@cfwb.be)

Le Service de Médiation scolaire dépend de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire et est offert à tous les établissements scolaires de la Fédération Wallonie Bruxelles, tout réseau confondu.

Le médiateur scolaire peut être sollicité dans le cadre de conflits/tensions touchant toute problématique :

- entre élèves
- entre un élève ou un groupe d'élèves et un (des) enseignant(s)
- entre un élève et/ou sa famille et l'école.

Le médiateur de notre Service n'intervient pas entre membres du personnel de l'école.

Le médiateur, en position de tiers, offre un processus permettant aux parties d'envisager la restauration de la relation.

Le processus de médiation repose sur les principes de **neutralité** (non-jugement), de **secret professionnel** et d'**indépendance** vis-à-vis de l'école.

La médiation est un processus libre qui ne peut se réaliser qu'avec l'accord des parties concernées.